

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION ANNUELLE du 3 janvier 2022  
ENTRE**

**LA VILLE DE PARIS  
ET  
L'ASSOCIATION "L'ETE PARISIEN"**

Vu la convention annuelle approuvée par délibération 2021 DAC 720 du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, établie en date du 3 janvier 2022 et relative au versement d'un acompte de 462.000 euros sur la subvention attribuée au titre de l'année 2022 à l'association l'Été parisien dont le siège social est situé 106, rue Brancion à Paris 15<sup>e</sup> ;

Afin de préciser le montant du solde de la subvention de la Ville de Paris au titre de l'année 2022,

Il a été convenu :

Entre la Ville de Paris, représentée par la Maire de Paris,

*D'une part,*

*partie dénommée ci-après "la Ville de Paris"*

et l'Association dénommée « L'Été Parisien », dont le siège social est sis 106, rue Brancion, 75015 Paris, représentée par sa Présidente, Madame Catherine Sueur,

*D'autre part,*

*partie dénommée ci-après "l'Association"*

**Article 1 :**

Par délibérations 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 462.000 euros a été attribué à l'association l'Été Parisien, 106, rue Brancion, 75015 Paris, au titre de l'année 2022.

Le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2022 s'élevant à 785.000 euros, le solde de la subvention de 323.000 euros est attribué pour soutenir l'édition 2022 du festival Paris l'été. (Délibération 2022 DAC 2 / dossier Paris Asso N° 20361/ 2022\_03913 ).

**Article 2 :** Le versement de ce solde est effectué en une fois sur le compte ouvert au nom de l'Été Parisien

Agence du Crédit coopératif Gare de l'Est

N° de compte : 08003820614 clé RIB : 87 ; code banque : 42550 ; code guichet : 10000

**Article 3 :** Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Fait à Paris, le

Fait à Paris, le

Pour la Maire de Paris Présidente de l'association  
délégation "L'Été Parisien"

Catherine Sueur

## **Budget prévisionnel 2022**

Ce BP a été présenté au Conseil d'Administration de l'association du 3 février 2022 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise liée au coronavirus mais aussi des montants de subventions alloués.